

PRÉFET DU VAL D'OISE

Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi Unité Départementale du Val d'Oise

Service de la Main d'œuvre Etrangère.....

Affaire suivie par : Mme COLLURA

Téléphone.: 01 34 35 48 96

Pontoise, le - 1 OCT. 2020

> Le Directeur Régional Adjoint Responsable de l'Unité Départementale

Centre Hospitalier René Dubos 6 Avenue de l'Ile de France **BP 79 PONTOISE** 95303 CERGY PONTOISE CEDEX

Objet : Demande d'introduction en France dans le cadre d'un médecin stagiaire associé.

Références: -Circulaire DIMM/BIP/DGOS/RH4 2012/111

-Convention d'Accueil du docteur Saif Elhak ELHADHRI

INT 414/2020

Monsieur le Directeur.

Vous avez appelé mon attention sur la situation du docteur Saif Elhak ELHADHRI de nationalité tunisienne, qui souhaite accomplir un stage de formation pratique au sein de votre établissement, le Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise, pour une durée de six mois.

Vous m'indiquez notamment que ce stage doit permettre au stagiaire associé, titulaire d'un diplôme de docteur en médecine lui permettant d'exercer dans son pays d'origine, de bénéficier d'une formation pratique complémentaire au sein d'un établissement public de santé dans le cadre d'une action de coopération internationale hors union européenne menée avec une personne morale de droit public ou de droit privé conformément à l'article L6134-1 du code de la santé publique.

Après un examen attentif de votre requête et sous réserve de l'exactitude des informations fournies, je ne suis pas opposée à ce que cette action se déroule sous couvert de la convention de stage que vous m'avez adressée.

Je vous informe cependant que celle-ci pourrait être remise en cause par l'Inspecteur du Travail lors d'un contrôle ou à la demande du stagiaire associé, si les conditions de stage n'étaient pas respectées. Le juge pourrait alors procéder à une requalification en contrat de travail.

Dans la mesure où l'intéressé (e) n'occupera pas effectivement un poste de travail, il (elle) ne sera pas considéré (e) comme exerçant une activité professionnelle salariée et n'aura pas à solliciter une autorisation provisoire de travail.

Je précise cependant que les ressortissants étrangers demeurent, quelle que soit leur situation au regard de la législation française du travail, tenus d'être en possession des titres de voyage, visa et autorisation de séjour éventuellement exigibles.

Cette lettre et la convention de stage devront également être produites à toute requête des fonctionnaires habilités à contrôler la situation des étrangers au regard de la législation française concernant leur emploi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Responsable de l'Unité Départementale,

La Responsable du Service de la DIRECCTE - UD 95

Main d'œuvre étrangère

M.O.F.

Immeuble Atrium 3 Bd de l'Oise CS20305

95014 Cergy Pontoise Cedex

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Directe) Unité Départementale du Val d'Oise Immeuble Atrium 3 Bd de l'Oise CS 20305 95014 CERGY PONTOISE CEDEX-

Standard: 01 34 35 49 49

Travail Info Service: 0 821 347 347 (0.12 € TTC/min)- www.travail-solidarite.gouv.fr - www.economie.gouv.fr





Convention Nº 20/90

CONVENTION D'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE ASSOCIÉ

Vu l'Arrêté du 16 mai 2011, JO du 31 mai 2011, Vu la convention de coopération internationale établie entre le CHRD et le CHU Habib Bourguiba Rue Al Firdaws - Sfax - 3029 TUNISIE (Cl 20/23) en date du 1/08/2020.

Convention entre:

- Le Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise 6 avenue de l'Ile de France BP 79 Pontoise 95303 CERGY-PONTOISE cedex -- FRANCE Représenté par Monsieur Alexandre AUBERT, son Directeur,
- Monsieur Le Docteur PIERARD, Chef du service de Chirurgie Vasculaire et Thorasique.
- L'organisme parti à la convention de coopération internationale, CHU Habib Bourguiba de Sfax TUNISIE
- Le stagiaire associé : Monsieur le Docteur ELHADHRI Saif Elhak

Il est convenu ce qu'il suit :

Article 1er:

Le Centre Hospitalier René Dubos accueille Monsieur le Docteur ELHADHRI Saif Elhak, pendant la période du 02/11/2020 au 02/05/2021 soit un stage d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois pour une période de 6 mois.

Celle-ci est affectée pour la durée de son stage dans le pôle Chirurgie, dans le service de Chirurgie Vasculaire où elle exerce ses fonctions sous l'autorité et la responsabilité directe du Dr PIERARD.

Monsieur le Docteur ELHADHRI Saif Elhak doit être en situation régulière au regard de la réglementation relative aux conditions de séjour et de travail en France.

Il doit agir en toutes circonstances dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 2:

Pendant toute la durée de son stage, le stagiaire associée relève des conditions applicables aux étudiants faisant fonction d'interne prévues aux articles R. 6153-41, à l'exception du quatrième alinéa, et R. 6153-44 du code de la santé publique, à l'exception du premier et du dernier alinéa. Il exerce ses fonctions dans les conditions définies aux articles R. 6153-3, à l'exception du deuxième alinéa, R. 6153-4, R. 6153-6, à l'exception du dernier alinéa, R. 6153-7, R. 6153-12 à R. 6153-14, R. 6153-17 et R. 6153-22 à R. 6153-24 du code de la santé publique.



35303 CERGY PONTOISE Cedex

6, avenue de l'île-de-France - CS 90079

tenu de se conformer aux prescriptions du règlement intérieur.

Article 3:

Pendant la durée du stage effectué, l'intéressé perçoit de l'établissement de santé où il est affecté :

- 1º Des émoluments forfaitaires selon les conditions prévues pour les étudiants faisant fonction d'interne en application de l'article R. 6153-44 du code de la santé publique ;
- 2° Le cas échéant, les indemnités ou remboursements prévus aux 2°, 3°, 5° à 7° de l'article R. 6153-10 du code de la santé publique.

Les versements afférents aux charges sociales correspondant aux éléments de rémunération de l'intéressé sont effectués par le Centre Hospitalier René Dubos auprès des organismes de sécurité sociale.

Article 4:

Lorsque le stagiaire associée bénéficie des congés prévus aux articles R. 6153-12 à R. 6153-14 et R. 6153-17 du code de la santé publique, le Centre Hospitalier René Dubos où le stagiaire associé est affecté assure les éléments de rémunération prévus aux dits articles.

Article 5:

Le stagiaire associé s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile et à présenter une attestation de sa compagnie d'assurance lors de sa prise de fonctions.

Article 6:

Monsieur le Docteur ELHADHRI Saif Elhak est soumis pendant la durée du stage au régime disciplinaire prévu aux articles R. 6153-29 à R. 6153-40 du code de la santé publique. Le directeur de l'établissement de santé dont relève le stagiaire associé, après avis du praticien responsable du suivi du stage, peut mettre fin au stage ou le suspendre en fonction de la gravité des faits qui lui sont reprochés.

En tout état de cause, il ne pourra être mis fin à ce stage de façon unilatérale sans réunion préalable des parties contractantes et sous réserve d'un préavis de quinze jours.

Article 7:

Le stagiaire associé s'engage à ne pas suivre de formation universitaire en France pendant toute la durée de son stage hospitalier.

Article 8:

*1.4× f.

Sont précisés dans un document annexé à la présente convention .

les critères ayant permis de choisir le stagiaire associé;

Groupement Hospitalier de Territoire (1 la forth flagest Aexin V21 d'Oise Centre Hospitalier René-Dubos Groupe Hospitalier (Lundle forths de l'Oise Groupement Hospitalier India command du Voue

notamment la nature des tâches qui lui sont confiées, en fonction de son niveau de formation et périence ainsi que l'objectif pédagogique poursuivi (préciser la ou les formations pratiques diplémentaires suivie, et le nombre d'heures qui leur sont consacrées : formation à caractère technique visant l'apprentissage de procédures dans le domaine médical ; acquisition d'une nouvelle technique médicale ou chirurgicale; utilisation d'un équipement ou matériel particulier, etc.);

les conditions nécessaires à la reconnaissance d'un niveau de qualification professionnelle qui sera attesté par le praticien responsable du suivi du stage après avis du directeur de l'établissement d'accueil. L'attestation précise le temps consacré aux formations pratiques complémentaires réalisées durant ce stage.

Ce document annexe est contresigné par le directeur de l'établissement public de santé où le stagiaire associé est affecté, le praticien responsable du suivi du stage et le stagiaire associé.

Article 9:

La présente convention entre en application à la date du 02/11/2020.

Fait le 29/09/2020

Signataires:

Le stagiaire associé

Le Chef du service

Le Directeur du Centre Hospitalier René Dubos de Pontoise,

Et par délégation

Le responsable de Byreau des

A transper Viction &

Docteur Thibanit PIERAR Service Chimigie Vesculaire et Thoracique

Nº 10100396737

C.H.R. Dubos - 95300 PONTOISE Nº 95 0000 364

Tél. 01 30 75 54 19

ELHADHRI Saif Elhak

Docteur PIERARD

Mayndow Adoub B

Le représentant légal de l'organisme parti à la convention Le Directeur du CHU Habib Bourguiba

> C.H.U. Habib Bourguiba - Sfax Le Directeur Général

Monsieur Mondher ABED

Visa

Préfecture du département où est situé l'établissement public de santé d'accueil

A l'attention de Monsieur le Préfet

Préfecture du Val d'Oise

Avenue Bernard Hirsch

95300 CERGY

DIRECCTE - UD 95 M.O.E.

eable Atrium e POise CS20305 35014 Cargy Pontaise Cadex

1 OCT. 2020



Groupement Mosphaller de Territoire Nord Quest Vesin Val-d'Otas

- Cantra Hospitaliar Rend-Dubra
- Groupe Hospitalier Casselle Epfills de l'Otes Grouperbers Hospitalier Intercommunal du

DOCUMENT ANNEXE A LA CONVENTION EN VUE DE L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE ASSOCIE

Critères de sélection du stagiaire associé :

Le service Chirurgie Vasculaire du Centre Hospitalier René Dubos, qui a l'agrément en chirurgie vasculaire, représenté par le Docteur PIERARD chef de service, a établi des accords de coopération tacite et accueille des internes étrangés en fin de cursus, pour compléter leur formation.

Conditions d'exercice du stagiaire associé :

Le stagiaire associé exercera les fonctions d'interne dans le service de Chirurgie vasculaire Il assurera le suivi des patients hospitalisés, la première prise en charge des patients vus en urgence avant d'en référer au senior, l'aide opératoire.

Il participera aux réunions hebdomadaires du service de présentation des dossiers des patients Il participera aux réunions mensuelles de bibliographie.

Il participera à un travail de recherche clinique et / ou d'évaluation des pratiques professionnelles.

Un suivi des acquisitions des connaissances, de raisonnement clinique, de réalisation de gestes opératoires, des capacités relationnelles avec le patient, des capacités relationnelles avec le personnel soignant sera organisé tout au long du stage.

Fait à Pontoise le 01/04/2020

Le praticien responsable du suivi de stage.

DR PIERARD

Docteur-Thibault-PIERARD

Service-Chirurgie Vasculaire et Thoracique
N° 10100396737

C.H.R. Dubos - 95300 PONTOISE
N° 95 0000 364

Tél. 01 30 75 54 19